



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALBRIS DU 09 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 09 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par visioconférence, tel que disposé dans l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, après convocations légales adressées le 03 juin, sous la présidence de Monsieur René POUJADE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Étaient présents : 11

M. POUJADE, Mme LALLOIS, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoint au maire, M. PLANTEVIGNE, M. CHICAULT, M. ALBERTINI (18h40), M. SAUVAGET, Mme LESOURD, Mme BRAS, M. DOUADY (18h45), Conseillers Municipaux.

Pouvoir : 4

*M. PAVY, pouvoir à M. POUJADE
M. JAILLAT, pouvoir à M. CHICAULT
Mme VANDEMAELE, pouvoir à Mme LALLOIS
Mme DURAND, pouvoir à M. SAUVAGET*

Absents sans pouvoir : 14

<i>M. THÉMIOT</i>	<i>M. DUBREUIL</i>
<i>Mme ROEKENS</i>	<i>Mme CHOLLET</i>
<i>M. CORRÈZE</i>	<i>Mme DARDEAU</i>
<i>M. DALLANÇON</i>	<i>Mme DE MATOS</i>
<i>Mme CARATY</i>	<i>M. DELBARRE</i>
<i>M. DEBRÉ</i>	<i>Mme THEIS</i>
<i>Mme SOUMARE</i>	<i>Mme PARISOT</i>

Madame LAUDE ainsi que Messieurs BRUNET et GIRAULT, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur René POUJADE, 1^{er} Adjoint au Maire, fait office de Président de Séance.

Il ouvre les travaux à 18h30 et procède à l'appel nominatif des conseillers. 9 conseillers répondent présents et 4 pouvoirs sont déclarés, portant le total de conseillers présents et représentés à 13.



Au vu des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 qui dispose que : [...] Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté [...], le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christiane LALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En préambule de ce conseil, Monsieur le Président de Séance donne la parole à Madame Christiane LALLOIS, Adjointe au Maire.

Madame LALLOIS lit une allocution rédigée par Monsieur le Maire :

« Lors du dernier conseil municipal, je vous faisais part de la situation sanitaire de l'épidémie de Coronavirus dans notre ville et des très nombreuses complexités rencontrées dans sa gestion.

Soucieux, comme dans d'autres crises que nous avons connu dans les années passées, de prendre soin de chacun et de chaque secteur d'activités tant de Salbris que de la communauté de communes, j'ai, comme vous me connaissez, continué à m'engager pleinement dans ma charge, mais le sort ou plutôt ma santé en ont décidé autrement.

Après plusieurs alertes dont je n'ai pas voulu tenir compte, le 21 mai dernier je me voyais dans l'impossibilité de me lever. Le jour suivant le médecin me dirigeait vers le service des urgences de l'hôpital de Romorantin Lanthenay. Le diagnostic était le suivant : troubles ventilatoires des poumons suite à une infection pulmonaire testée non Covid et épuisement très important de l'organisme.

Devenu personne vulnérable au regard notamment du risque Covid 19 rendant les conditions d'exercice de mon mandat de maire très difficiles, j'adressai le 26 mai dernier à Mr le Préfet de Loir et Cher ma lettre de démission pour raison de santé. Cette démission a été accusée réception le 28 mai ; elle prendra effet à compter de la réception de la notification d'acceptation.

Je laisse donc le soin, comme la loi le prévoit, à René Pujade, Premier Adjoint, de gérer la commune jusqu'aux prochaines élections municipales, ce dont je le remercie vivement, comme je remercie particulièrement Christine Lallois, 2ème adjointe, pour son aide plus que précieuse pendant toute cette période, ainsi qu'Isabelle Bahain pour sa gestion du protocole sanitaire de réouverture des écoles.

Mon engagement à servir notre ville et notre communauté de communes aura été total, ce fut autant passionnant qu'éprouvant mais surtout riche de nombreuses rencontres. Je vous souhaite un bon conseil municipal et le meilleur pour chacun d'entre vous.

Olivier PAVY ».

Monsieur POUJADE ajoute que : « Nous souhaitons à Olivier, un bon et rapide rétablissement. Nous le remercions du travail fourni lors de ce mandat qui n'a pas été simple, pour rappel des évènements (Teknival, inondations et crise sanitaire). Un grand merci à Olivier car sa priorité a toujours été l'intérêt général ».

Madame BRAS remercie Madame LALLOIS pour la lecture de cette allocution. Elle souhaite un bon rétablissement à Monsieur le Maire et le félicite pour la gestion de ce mandat.

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI se joint à l'Assemblée. Il ajoute « souhaiter un bon rétablissement à Monsieur le Maire et estime qu'il a fait le travail nécessaire pendant ce mandat avec des conditions qui n'ont pas été les meilleures. En effet, il faut rappeler les différents évènements, que ce soit les problèmes d'inondations ou de maladie, qu'il a géré dans les intérêts de la ville de Salbris, je l'en remercie au nom de notre liste ».

Monsieur le Président de Séance donne lecture de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 MARS ET 30 AVRIL 2020

Monsieur le Président de Séance demande ensuite à l'Assemblée délibérante d'approuver les procès-verbaux des séances des 11 mars et 30 avril 2020.

Les procès-verbaux des séances des 11 mars et 30 avril 2020 sont adoptés à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Poujade

3. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'INSTALLATION DE SONDES DE NIVEAU DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES

Monsieur Poujade rappelle à l'Assemblée que le schéma directeur d'assainissement établi en 2015 préconisait l'installation de points de mesure pour créer un maillage suffisant pour la surveillance du bon fonctionnement du réseau d'eaux usées par notre gestionnaire, Véolia.

Cette opération requiert l'achat et l'installation de 5 sondes de niveaux et est susceptible d'être subventionnée par l'agence de l'eau jusqu'à 60 %.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau, comprenant l'offre de Véolia qui s'élève à 22 337 € HT (montant des travaux).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DÉLIBÉRATION N°20-30 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES OPÉRATIONS D'ÉTANCHÉIFICATION DES POSTES DE RELEVAGE DE BASTILLE ET DE VALAUDRAN

Monsieur Stéphane DOUADY se joint à l'Assemblée.

Monsieur Poujade rappelle également que le schéma directeur d'assainissement établi en 2015 préconisait des travaux de réhabilitation concernant deux postes de relevage importants (PR7 Bastille et PR8 Valaudran). Il est proposé une opération d'étanchéification par ouvrage.

L'objectif des deux interventions est de réduire le volume d'infiltration participant à la dégradation de l'état général des postes et la quantité d'eaux parasites traitées.

Ces opérations, estimées en 2015 à 12 000 € HT (hors intervention sur le fonctionnement du réseau), mais dont les chiffrages actualisés ne nous sont pas encore parvenus, sont également susceptible de faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur Poujade

5. DÉLIBÉRATION N°20-31 : MISE À JOUR DES TARIFS POUR LA MANIFESTATION DU RUN & BIKE

Monsieur Poujade rappelle à l'Assemblée que la ville organise le traditionnel Run & Bike le dernier week-end de septembre. Pour cette édition, les distances ont été modifiées aussi, il est proposé de modifier les tarifs de la façon suivante :

Courses jeunes (de 7 à 15 ans – 3 et 6 km) : 5 € par équipe

Run & Bike « adultes »

- | | | |
|---|-----------------------------|-------------|
| o | 7 km Loisirs ou Compétition | 10 €/équipe |
| o | 13,5 km Compétition | 16 €/équipe |

L'application d'un tarif supplémentaire de 5 € pour les inscriptions effectuées tardivement est maintenue.

La course individuelle « La Salbrisienne » voit également son tracé modifié pour former une boucle de 6,5 km ou 13 km pour 2 boucles.

Il est proposé de modifier les tarifs suivants pour la course « La Salbrisienne » :

- | | | |
|---|--------|------|
| o | 6,5 km | 6 € |
| o | 13 km | 10 € |

L'application d'un tarif supplémentaire de 3 € pour les inscriptions effectuées tardivement sur ce format de course est également maintenue.

Monsieur POUJADE précise qu'il est possible que la course soit annulée car toutes les courses depuis le mois de mars sont repoussées en fin d'année, ce qui pourrait entraîner un manque de participation.

Monsieur DOUADY pense que c'est un peu tôt pour se prononcer sur un évènement par rapport à la situation de crise sanitaire.

Monsieur POUJADE répond qu'il est préférable de voter les tarifs, ce qui sera fait s'il est décidé le maintien de la manifestation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. DÉLIBÉRATIONS N°20-32 À 20-41 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur POUJADE présente l'ensemble des comptes de gestion, des comptes administratifs, les affectations de résultat de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes ainsi que les décisions modificatives proposées pour le budget 2020.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et les états des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- que les comptes de gestion du budget principal de la ville et des budgets annexes « eau », « assainissement », gendarmerie », « logement social », « lotissement d'habitation », « régie de transports », « CRJS », « infrastructures et réseaux télécoms », « portage de repas », dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. DÉLIBÉRATIONS N°20-42 À 20-51 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur Poujade rappelle que le compte administratif présente les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année 2019 par opposition au budget qui n'est qu'une prévision. Il explique que l'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du Maire ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part.

Après l'exposé des comptes administratifs 2019 et en l'absence du Maire, Monsieur René POUJADE, 1^{er} Adjoint au Maire et Président de séance, fait procéder au vote, budget par budget, du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Monsieur DOUADY demande si le rapporteur doit sortir pour le vote.

Monsieur POUJADE répond que seul le Maire ne doit pas participer au vote.

Il est précisé que le pouvoir donné par Monsieur le Maire n'est pas pris en compte dans les votes des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, d'ADOPTER les comptes administratifs 2019 du budget principal de la ville et des budgets annexes « eau », « assainissement », gendarmerie », « logement social », « lotissement d'habitation », « régie de transports », « CRJS », « infrastructures et réseaux télécoms », « portage de repas ».

8. DÉLIBÉRATIONS N°20-52 à 20-56 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 des budgets annexes et du budget principal de la ville, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Décide à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement tel que précisé dans le document de présentation aux pages : 3 ; 4 ; 16 ; 21 ; 26 ; 28.

Ce document est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site INTERNET de la ville :

www.salbris.com

9. DÉLIBÉRATION N°20-57 : REMISE SUR LES LOYERS POUR LA LOCATION DE L'IMMEUBLE SIS 41 RUE DU GÉNÉRAL GIRAUD OCCUPÉ PAR L'ATELIER 47°25 NORD 2°03 EST

Monsieur Poujade explique que Monsieur LEBRON, qui a installé son atelier et une salle d'exposition dénommés « L'atelier 47°25 NORD 2°03 EST » au 41 rue du Général GIRAUD a décidé, au vu de la situation économique actuelle, de cesser son activité sur Salbris et de résilier la convention d'occupation de l'immeuble.

Souhaitant malgré tout faire vivre ce projet culturel, il propose de laisser la salle d'exposition en l'état (cimaises, cloisons, projecteurs, etc), et les outils de communication liés à l'atelier à disposition de la Commune contre le solde des loyers en attente d'instance du début d'année.

Il vous est donc proposé de procéder à une remise gracieuse sur les loyers des mois de janvier à mai, en les inscrivant en charges exceptionnelles, pour un montant de 2585 €.

Monsieur ALBERTINI demande si les équipements laissés équivalent à 2500 €.

Monsieur POUJADE répond qu'a priori, les équipements et les aménagements valent cette somme, voire plus. Il ajoute que cette salle est prête à être utilisée pour la location pour des expositions.

Monsieur DOUADY estime que : « c'est un peu facile de faire cadeau de 2500 € pour quelques cimaises et une ou deux projecteurs ».

Monsieur POUJADE précise que des travaux d'aménagement ont été réalisés à leur frais pour l'installation.

Monsieur DOUADY réaffirme son propos sur le choix de la facilité du départ du créateur de l'atelier.

Monsieur PLANTEVIGNE déplore la situation et ajoute que c'est la fin d'une activité à Salbris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **PUNANIMITÉ** des suffrages exprimés **3 + 1 pouvoir pour et 0 contre** (il est à noter **11 abstentions** de Mesdames **LALLOIS, VANDEMAELE** par pouvoir, **BAIHAIN, LESOURD, BRAS, DURAND** par pouvoir et de Messieurs **CHICAULT, JAILLAT** par pouvoir, **ALBERTINI, SAUVAGET et DOUADY**), **D'ACCEPTER** la remise gracieuse pour les loyers des mois de janvier à mai 2020 inclus, et d'incorporer le don d'équipements listé en annexe dans le patrimoine de la Commune.

10. DÉLIBÉRATION N°20-58 : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président de séance propose les ajustements budgétaires suivant sur le budget général :

Sur le budget général :

Fonctionnement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<u>Opérations Réelles</u>				002	Résultat reporté	144026,38 €
	023	Autofinancement	144026,38 €			
	Total		144026,38 €			144026,38 €

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<u>Opérations Réelles</u>	201607	Travaux centre bourg rue des écoles	27600,00€	1068	Affectation de résultat	59231,83 €
<u>Opérations d'ordre</u>	041	Opérations d'ordre sections	- 26600,00 €			
	Non affecté			021	Autofinancement	144026,38 €
	Total		1000 €			203258,21 €

Sur le budget annexe service des eaux :

Fonctionnement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<u>Opérations Réelles</u>				002	Résultat reporté	- 35 199,70 €
	023	Autofinancement	- 35199,70 €			
	Total		- 35199,70 €			- 35199,70 €

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<u>Opérations Réelles</u>				1068	Affectation de résultat	35199,70 €
	Non affecté			021	Autofinancement	- 35199,70 €
	Total		0,00 €			0,00 €

Sur le budget annexe portage de repas :

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<u>Opérations réelles</u>				001	Résultats reportés	0,30 €
	Non affecté			021	Autofinancement	0,00 €
	Total		0,00 €			0,30 €

Monsieur **POUJADE** ajoute que : « durant ces 6 années, nous avons procédé à divers investissements sans avoir recours à l'emprunt, pour un montant total de 4 234 000 €. Nous voici à la fin du mandat et nous le terminons, après vous avoir présenté le résultat des différents budgets avec un résultat positif, tous budgets confondus, de 1 118 500 €. La dette est assainie avec une diminution de 2 435 000 € remboursés depuis 2014. Pour 2020, un autofinancement à hauteur de 1 060 000 € est dégagé, permettant d'envisager des investissements structurants pour l'avenir ».

Ces ajustements sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur **POUJADE** rappelle aux conseillers qu'il manque encore un président du bureau de Bellevue et quelques assesseurs pour les élections du 28 juin prochain.
Les conseillers n'ont aucunes informations ni questions diverses.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision n°2020-02

Monsieur le Maire a accepté un don à la Commune de 50 € de la part de Monsieur **BARRAUT**.

À la demande de Monsieur **SAUVAGET**, Monsieur **POUJADE** explique que ce don a été fait pour remercier la commune d'avoir réalisé et transmis des photographies de la maison où habitait ses parents.

Décision n°2020-03

Monsieur le Maire a renouvelé l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher, moyennant une cotisation de 826,35 €.

Décision n°2020-04

Monsieur le Maire a autorisé la location du garage communal n°4 à Monsieur **TONARELLI** pour une durée d'un an à compter du 28/05/2020, au prix de 150 € par trimestre.

Décision n°2020-05

Monsieur le Maire a autorisé la location du garage communal n°2 à Madame **BOURDIN** pour une durée d'un an à compter du 02/06/2020, au prix de 150 € par trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h35.

La Secrétaire de Séance,

Christiane LALLOIS

